



Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B

Apprendre à conduire selon une pédagogie progressive, individualisée et conforme au REMC.

Référence de l'action : FB-01

Date de mise à jour : 19/07/2026

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



OBJECTIF

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule à boîte manuelle.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant préparer le permis de conduire de la catégorie B.



PRÉREQUIS

À partir de 16 ans pour l'inscription et l'ETG, 17 ans pour l'épreuve pratique, conformément à la réglementation.



DURÉE MINIMALE RÉGLEMENTAIRE

20 heures
de conduite.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique avec progression individualisée.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle de code, supports pédagogiques, plateforme en ligne, véhicules à double commande, simulateurs de conduite, livret d'apprentissage numérique.



INTERVENANTS

Enseignants de la conduite titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation de départ, suivi pédagogique, évaluations régulières et bilan avant examen.



SANCTION DE LA FORMATION

Présentation à l'épreuve pratique du permis B.



ACCESSIBILITÉ

Étude des besoins et adaptations possibles selon la situation du candidat.

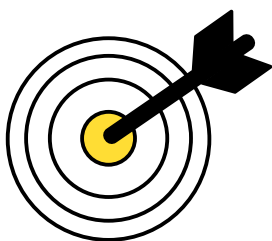
1.1 OBJET DE LA FORMATION

Le présent programme décrit l'organisation, le contenu pédagogique et les modalités de déroulement de la formation préparant à l'obtention du permis de conduire de la catégorie B.

Établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux principes du **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)**, il constitue le document de référence de l'action de formation dispensée par l'établissement.

Il est remis à chaque candidat afin de lui permettre de connaître les objectifs de la formation, son déroulement, les compétences à acquérir, les modalités d'évaluation ainsi que les conditions de présentation aux examens.

1.2 FINALITÉ DE LA FORMATION



La formation a pour finalité de préparer le candidat à devenir un conducteur autonome, responsable et respectueux des règles de sécurité routière.

Au-delà de la réussite à l'examen du permis de conduire, elle vise à développer les connaissances, les compétences techniques et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, anticiper les risques, partager la route avec les autres usagers et adopter une conduite citoyenne et écoresponsable.

L'objectif est d'accompagner chaque candidat vers une mobilité durable, sûre et responsable.

1.3 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le candidat devra être capable de :

- ✓ maîtriser le maniement du véhicule dans toutes les situations courantes ;
- ✓ analyser son environnement afin d'identifier les risques potentiels ;
- ✓ adapter sa conduite aux conditions de circulation, de visibilité et d'adhérence ;
- ✓ respecter les règles du Code de la route et les autres usagers ;
- ✓ conduire de manière autonome en prenant des décisions adaptées aux situations rencontrées ;
- ✓ adopter une conduite souple, économique et respectueuse de l'environnement ;
- ✓ démontrer un niveau de compétence conforme aux exigences de l'épreuve pratique du permis de conduire.



Ces objectifs sont développés tout au long de la formation au travers des quatre compétences du **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)**.

1.4 PRINCIPES PÉDAGOGIQUES



La progression pédagogique est individualisée et adaptée aux besoins de chaque candidat.



La durée de la formation, le rythme des leçons et les objectifs intermédiaires sont définis en fonction des résultats des évaluations réalisées tout au long du parcours.



Les enseignants assurent un suivi personnalisé permettant d'identifier les acquis, les difficultés rencontrées et les compétences restant à développer.



Les décisions pédagogiques, notamment celles relatives à la progression de la formation et à la présentation aux examens, sont prises dans l'intérêt du candidat et au regard des exigences de sécurité routière.

1.5 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

La formation est dispensée conformément :

- ✓ aux dispositions du Code de la route applicables à la catégorie B ;
- ✓ au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) ;
- ✓ aux textes réglementaires relatifs à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.



2.1 PUBLIC CONCERNÉ

La présente formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir le permis de conduire de la catégorie B dans le cadre de la filière traditionnelle. Elle est destinée :



Aux candidats débutants souhaitant acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du permis de conduire de la catégorie B.



Aux personnes devant repasser tout ou partie des épreuves du permis de conduire lorsque la réglementation le prévoit (dans ce cas la durée minimale est fixée à 5 heures).

2.2 CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

L'accès à la formation est soumis au respect des dispositions réglementaires applicables au permis de conduire de la catégorie B.



Âge minimum
16 ans pour l'inscription et l'épreuve théorique générale (ETG),
17 ans pour l'épreuve pratique.



Aptitude médicale
être médicalement apte à la conduite.



Maîtrise de la langue française
afin de suivre les enseignements, de comprendre les consignes de sécurité et d'échanger avec les enseignants.



Dossier administratif
complet pour procéder à l'enregistrement auprès de l'ANTS

Avant le début de la formation pratique, une **évaluation de départ** est obligatoirement réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette évaluation est effectuée à l'aide du **simulateur de conduite OSCAR 2**. Elle permet d'apprécier le niveau initial du candidat, d'évaluer ses aptitudes à l'apprentissage de la conduite, d'estimer le volume prévisionnel de formation nécessaire et de construire un parcours pédagogique personnalisé.

Le volume d'heures proposé à l'issue de cette évaluation constitue une estimation pédagogique. Il est communiqué à titre indicatif et peut être réévalué en fonction de la progression du candidat tout au long de sa formation.

3.1 ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation au permis de conduire de la catégorie B est organisée selon une **progression pédagogique individualisée**, conforme au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

À l'issue de l'évaluation de départ, un parcours de formation est défini en fonction du niveau initial, des besoins et des objectifs du candidat. La progression repose sur l'acquisition progressive des compétences et non sur le seul nombre d'heures de conduite.

Tout au long de la formation, l'équipe pédagogique adapte le contenu des séances, leur rythme et, si nécessaire, le volume de formation, en fonction de la progression du candidat et des évaluations réalisées.

Selon sa situation, le candidat suit une préparation à l'Épreuve Théorique Générale (ETG), lorsque celle-ci est nécessaire, puis une formation pratique lui permettant d'acquérir progressivement les compétences requises pour une conduite autonome, responsable et sécuritaire.



La présentation à l'épreuve pratique est envisagée lorsque l'ensemble des compétences attendues est considéré comme acquis à l'issue du suivi pédagogique et de l'évaluation en cours de formation (examen blanc).

3.2 FORMATION THÉORIQUE (ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE – ETG)

Lorsque le candidat n'est pas titulaire de l'Épreuve Théorique Générale (ETG), l'établissement propose une préparation au Code de la route. Cette préparation a pour objectif de permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à une conduite responsable et à la réussite de l'épreuve théorique.

Les enseignements portent notamment sur :

- les règles de circulation ;
- la signalisation routière ;
- les facteurs de risque liés à la conduite ;
- le partage de la route avec les différents usagers ;
- la réglementation en vigueur ;
- les comportements favorisant une mobilité sûre et responsable.

Selon la formule de formation choisie, la préparation peut être dispensée en présentiel, à distance au moyen de la plateforme pédagogique Codes Rousseau, ou selon une organisation mixte.



Formation en ligne
Codes Rousseau



Formation
en présentiel



Livre
Code de la Route



Les candidats déjà titulaires de l'ETG sont dispensés de cette phase de formation et poursuivent directement leur parcours conformément à leur situation.

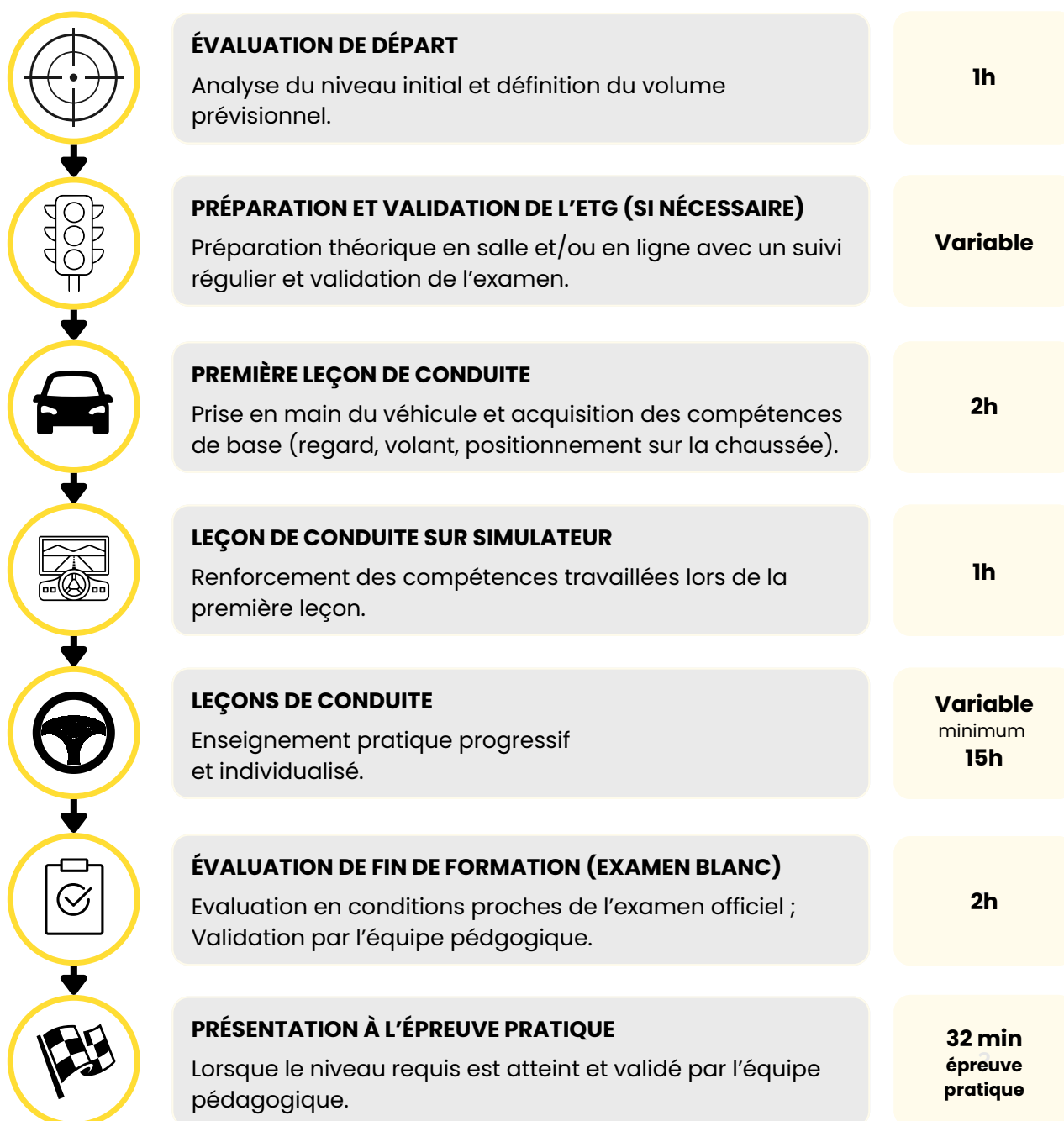
3.3 FORMATION PRATIQUE

La formation pratique débute après l'évaluation de départ et, le cas échéant, après l'obtention de l'Épreuve Théorique Générale (ETG).

Elle débute par une première leçon de 2 heures, alternant exercices sur véhicule et sur le simulateur de conduite OSCAR 2. À l'issue de cette séance, l'enseignant définit un programme personnalisé d'entraînement sur simulateur d'une durée d'1 heure.

La formation se poursuit ensuite par des leçons de conduite individualisées jusqu'à l'évaluation de fin de formation et, lorsque les compétences sont acquises, à la présentation à l'épreuve pratique.

Le schéma ci-dessous illustre les principales étapes de ce parcours.



3.4 FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Selon la formule choisie par le candidat, la formation peut comprendre des enseignements complémentaires portant sur la préparation à l'interrogation orale de l'épreuve pratique, notamment sur :



VÉRIFICATIONS ET NOTIONS ESSENTIELLES DE MÉCANIQUE

- les principaux organes du véhicules
- les vérifications courantes
- les niveaux et témoins
- les contrôles de sécurité



PREMIERS SECOURS ET COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT

- Protéger
- Alerter
- Secourir
- Les numéros d'urgence



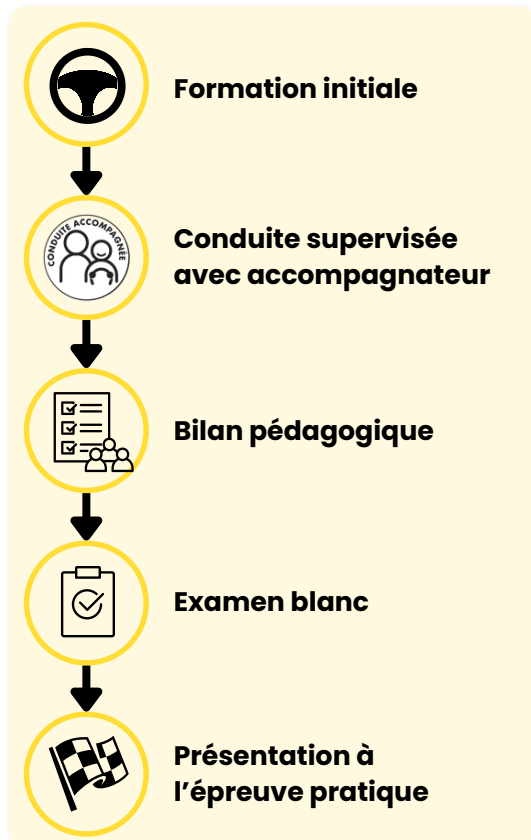
Ces enseignements viennent compléter la formation à la conduite et contribuent au développement d'une conduite responsable.

3.5 CONDUITE SUPERVISÉE

À l'issue de la formation initiale, le candidat peut poursuivre son apprentissage dans le cadre de la **conduite supervisée**, sous réserve de remplir les conditions réglementaires et pédagogiques en vigueur.

Cette modalité permet au candidat d'acquérir une expérience complémentaire de conduite avec un accompagnateur avant sa présentation à l'épreuve pratique ou après un échec à celle-ci.

Les conditions d'accès, les obligations de l'accompagnateur et les modalités de cette période de conduite sont précisées par l'établissement conformément à la réglementation en vigueur.



La formation au permis de conduire de la catégorie B est construite conformément au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

Elle a pour objectif de permettre au candidat d'acquérir progressivement les compétences nécessaires à une conduite autonome, responsable et sécuritaire.

L'acquisition de ces compétences est évaluée tout au long du parcours de formation.

**COMPÉTENCE 1**
MAÎTRISER LE MANIEMENT DU
VÉHICULE
DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Le candidat apprend notamment à :

- connaître les principaux organes et commandes du véhicule ;
- effectuer les vérifications indispensables avant le départ ;
- s'installer et adopter une position de conduite adaptée ;
- démarrer, arrêter et diriger le véhicule ;
- utiliser correctement les différentes commandes ;
- maîtriser les trajectoires et les changements de direction.

**COMPÉTENCE 2**
APPRÉHENDER LA ROUTE ET
CIRCULER DANS DES
CONDITIONS NORMALES

Le candidat apprend progressivement à :

- observer son environnement ;
- respecter la signalisation et les règles de circulation ;
- adapter sa vitesse ;
- franchir les intersections ;
- circuler dans différentes configurations de circulation ;
- communiquer avec les autres usagers.

**COMPÉTENCE 3**
CIRCULER DANS DES
CONDITIONS DIFFICILES ET
PARTAGER LA ROUTE AVEC LES
AUTRES USAGERS

La formation permet au candidat d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- conduire en agglomération et hors agglomération ;
- circuler sur voies rapides et autoroutes ;
- adapter sa conduite aux conditions météorologiques ;
- partager la route avec les usagers vulnérables ;
- gérer les situations présentant des risques particuliers.

**COMPÉTENCE 4**
PRATiquer UNE CONDUITE
AUTONOME, SÛRE ET
ÉCONOMIQUE

En fin de formation, le candidat est amené à :

- préparer et réaliser un déplacement en autonomie ;
- analyser les situations de conduite et anticiper les risques ;
- adopter une conduite respectueuse de l'environnement ;
- prévenir les comportements à risque ;
- appliquer les principes d'une mobilité responsable et citoyenne.

5.1 ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires des qualifications et autorisations d'enseigner requises par la réglementation en vigueur.

L'équipe pédagogique assure l'accompagnement du candidat tout au long de son parcours de formation, adapte les enseignements à sa progression et réalise les évaluations nécessaires au suivi de ses acquis.

5.2 MOYENS MATÉRIELS

Afin de garantir des conditions d'apprentissage adaptées, l'établissement met à disposition des candidats différents moyens matériels, notamment :

MOYEN	UTILISATION
 SALLES DE FORMATION	Enseignements théoriques.
 OUTILS PÉDAGOGIQUES CODES ROUSSEAU	Préparation à l'Epreuve Théorique Générale.
 SIMULATEURS DE CONDUITE OSCAR 2	Evaluation de départ et premières leçons.
 VÉHICULES À DOUBLE COMMANDE	Formation pratique en conditions réelles, conforme à la réglementation.
 LIVRET D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE	Suivi de la progression et des compétences travaillées, évaluations et objectifs des séances.
 ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES	Matériels et équipements nécessaires au bon déroulement des séances de formation.



L'établissement veille à l'actualisation régulière de ses moyens pédagogiques, de ses supports de formation et de ses équipements afin de garantir une formation conforme aux exigences réglementaires et pédagogiques.

5.3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur une pédagogie active favorisant l'acquisition progressive des compétences.

Elle combine enseignements théoriques, pratiques, évaluations régulières, utilisation du simulateur lorsque cela est pertinent et accompagnement individualisé, en s'adaptant à la progression de chaque candidat.

6.1 SUIVI PÉDAGOGIQUE

Tout au long de la formation, le candidat bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé assuré par l'équipe pédagogique.

Pour la préparation à l'Épreuve Théorique Générale (ETG), les outils numériques Codes Rousseau permettent de suivre la progression du candidat, aussi bien lors des entraînements réalisés en ligne que pendant les séances en salle.

En formation pratique, chaque séance fait l'objet d'une évaluation au regard des compétences définies par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

Le suivi est consigné dans le livret d'apprentissage numérique, qui retrace les compétences acquises, les évaluations réalisées et les objectifs des séances suivantes.



SUIVI CODES ROUSSEAU

Résultats en ligne et en salle



LIVRET NUMÉRIQUE

Suivi des compétences



OBJECTIFS PERSONNALISÉS

adaptés à la progression



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

par l'équipe pédagogique



Le contenu et le volume de la formation peuvent être adaptés tout au long du parcours afin de répondre aux besoins et à la progression du candidat.

6.2 ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION



EXAMEN BLANC ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (ETG)

Tout au long de la préparation au Code de la route, le candidat réalise des examens blancs en ligne et en salle via les outils Codes Rousseau. Les résultats permettent de suivre sa progression et de valider sa présentation à l'Épreuve Théorique Générale (ETG).



EXAMEN BLANC DE CONDUITE

Lorsque le niveau du candidat est jugé suffisant, un examen blanc de conduite de 2 heures est organisé dans des conditions proches de l'épreuve officielle. Il permet d'évaluer l'ensemble des compétences du REMC et de valider, le cas échéant, la présentation à l'épreuve pratique.



La présentation aux épreuves théorique et pratique est envisagée lorsque l'équipe pédagogique considère que l'ensemble des compétences attendues est acquis.

7.1 ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (ETG)

Lorsque le candidat n'est pas titulaire de l'Épreuve Théorique Générale (Code), il doit réussir cette épreuve avant de pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

- Organisée par un organisme agréé par l'Etat
- L'épreuve se déroule sur tablette ou ordinateur
- Elle comporte **40 questions** à choix multiples
- Pour être admis, il faut obtenir **au moins 35 bonnes réponses** sur 40.
- Le résultat est communiqué par l'organisme agréé 24 heures après l'épreuve

7.2 ÉPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique est réalisée par un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) et dure 32 minutes.

AU COURS DE L'ÉPREUVE, LE CANDIDAT EST ÉVALUÉ SUR :

- le respect des règles du Code de la route ;
- la maîtrise du véhicule et de ses commandes ;
- l'observation, l'analyse et l'anticipation des situations de circulation ;
- le partage de la route avec les autres usagers ;
- son autonomie et sa capacité à adopter une conduite responsable.

L'ÉPREUVE COMPREND NOTAMMENT :

- une phase de conduite d'au moins **25 minutes** ;
 - **deux manœuvres** en lien avec la sécurité routière ;
 - une vérification technique du véhicule ;
 - une question relative à la sécurité routière ;
 - une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Les résultats sont consultables selon les modalités fixées par l'administration.



EN CAS DE RÉUSSITE

En cas de réussite, le candidat est accompagné dans les démarches d'obtention de son permis ou reçoit les informations nécessaires pour les effectuer lui-même.



EN CAS D'ÉCHEC

En cas d'échec, un bilan est réalisé avec le candidat afin d'identifier les compétences à consolider. Une formation complémentaire est proposée pour travailler ces compétences avant une nouvelle présentation à l'épreuve pratique.

ACCESSIBILITÉ

SATISFACTION ET AMÉLIORATION CONTINUE

L'Auto-Ecole Capitou s'engage à proposer un **accueil de qualité**, accessible à tous, et inscrit dans une **démarche permanente d'amélioration**.



ACCESSIBILITÉ

L'établissement accueille les personnes en situation de handicap et étudie chaque demande afin de proposer les adaptations pédagogiques ou une orientation vers une structure spécialisée si nécessaire.



RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être formulée auprès de l'établissement selon la procédure en vigueur. Chaque demande fait l'objet d'une analyse et d'une réponse dans les meilleurs délais.

SATISFACTION DES CANDIDATS

INSCRIPTION



Questionnaire sur :

- la qualité de l'accueil
- la clarté des informations



FORMATION CODE



Questionnaire sur :

- la qualité de l'enseignement
- les outils de formation

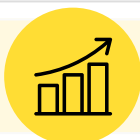


FORMATION CONDUITE



Questionnaire sur :

- la qualité de l'enseignement
- les outils de formation
- la prise de RDV



Les résultats de ces évaluations sont analysés par l'établissement et contribuent à la mise en oeuvre de sa démarche d'amélioration continue.

AMÉLIORATION CONTINUE



AVIS DES
ÉLÈVES



ÉQUIPE
PÉDAGOGIQUE



ÉVOLUTIONS
RÉGLEMENTAIRES



ADAPTATION
DES PRATIQUES

Les retours des candidats, les observations de l'équipe pédagogique et les évolutions réglementaires alimentent une **démarche permanente d'amélioration continue** de la qualité de nos prestations.